

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 17 décembre 2010

Le syndicat UNSA ne peut cautionner la décision du Tribunal administratif condamnant en troisième audience et sans aucune défense, monsieur Serge Vautier employé depuis 1979 en qualité de Chef d'équipe au Service Sécurité Incendie du CHU Côte de Nacre. Il avait pourtant été réhabilité par ce même tribunal, lors des deux premières audiences les 5 juin et 26 août 2010.

Les accusations à l'encontre de monsieur Vautier, restent les mêmes, non avérées, et aucun élément nouveau n'a été en mesure de montrer la véracité de ces accusations.

L'appartenance de Serge Vautier à l'Association Amiante et Sécurité en qualité de Président semble lui valoir un harcèlement moral et professionnel, très important, et préjudiciable à sa santé.

Historiquement, il a toujours été le leader de la lutte contre l'amiante et a combattu de façon désintéressée pour la sécurité, la santé des personnels et du public fréquentant l'ensemble des bâtiments du CHU de Caen. Il a même été désigné pour participer à l'élaboration du schéma directeur du CHU en 2008 en qualité d'expert, à la demande de l'ancien Directeur général, pour sa connaissance du « risque amiante dans le CHU » et de tous les réseaux de sécurité.

Nous soutenons que Serge Vautier a fait une déclaration de péril grave et imminent pour la protection de 120 personnes âgées à la maison de retraite la Charité, dans le cadre de son activité au Service Sécurité, que ces problèmes ne sont pas résolus.

Serge VAUTIER est également la personne qui a eu le courage de démontrer que l'administration hospitalière a trompé sciemment l'ensemble des syndicats sur les risques de l'amiante, il est également auteur des plaintes pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui pour les usagers et les salariés du CHU de Caen, plainte actuellement instruite par la Police Judiciaire de Caen.